



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

**CTL DU 19 MAI 2017  
Déclaration liminaire**

Madame la Présidente,

Comme Force Ouvrière ne cesse de le dire depuis des années, l'austérité a des effets sur le plan social, économique mais aussi démocratique. Pour **FO**, ces politiques affaiblissent la République et cassent le ciment de la protection sociale collective et des services publics.

Comme cela a pu se vérifier lors des récents votes à l'élection présidentielle, cette austérité produit des fractures territoriales et sociales dont on mesure chaque jour un peu plus les conséquences, au gré de l'avancée des déserts locaux nés dans le sillage d'une désindustrialisation rampante et de l'abandon des services publics.

**Force Ouvrière** entend s'opposer fermement aux politiques libérales qui remettent en cause les protections et les droits sociaux des salariés et des citoyens, tout en nourrissant les pulsions communautaristes, nationalistes et xénophobes.

Au sein de la Fonction publique et des services publics, les conséquences des politiques d'austérité se manifestent par des suppressions massives de postes, des réorganisations permanentes de services, et une dégradation continue des conditions de travail.

A la DGFIP, la Direction Générale poursuit son travail méthodique de resserrement du réseau et d'abandon programmé de missions, en accélérant les fusions, restructurations, fermetures et suppressions de sites et postes.

**F.O.- DGFIP** dénonce, à nouveau, cette fuite en avant, ainsi que l'hypocrisie consistant à justifier le sacrifice de bon nombre de structures, au prétexte qu'elles n'atteignent pas « *la taille critique* » alors que la Direction Générale les a rendues ingérables en les asphyxiant.

Pour **F.O.- DGFIP**, ce processus est dicté par la recherche du moindre coût, avec pour corollaire, la mise en œuvre d'une industrialisation tous azimuts des missions, pour tenter de pallier à la baisse drastique des moyens humains.

Nous le répétons ici, la dotation en effectifs suffisants est la solution pour répondre aux enjeux ainsi qu'aux besoins de la population auxquels la DGFIP doit faire face.

En ce qui concerne le prélèvement à la source, et dans un contexte où les interrogations vont bon train quant à son déploiement, Le Syndicat **Force Ouvrière des Finances Publiques du Finistère**, avec sa Confédération, rappelle aujourd'hui son opposition à ce dispositif.

Présenté au grand public comme une réforme dite « de modernisation » du recouvrement, nous maintenons que le prélèvement à la source n'apporte pas de simplification pour le contribuable.

De plus, le prélèvement à la source induira inévitablement deux interlocuteurs, l'employeur en tant que tiers collecteur et la Direction Générale des Finances Publiques en qualité de gestionnaire. Outre le problème posé par la nécessaire divulgation d'information concernant le salarié à l'employeur, le risque de perte de recettes fiscales est également réel pour l'État, en cas de défaillance des entreprises ou de non application du prélèvement à la source.

Actuellement, la déclaration pré-remplie est quasi généralisée et le taux de paiement dématérialisé de l'impôt sur le revenu est de 74 %. Quant au taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu, il se situe désormais à un niveau très élevé de plus de 99 % en clôture d'exercice.

Le Syndicat **F.O.- DGFIP** tient à rappeler qu'il n'acceptera jamais que les personnels des Finances Publiques puissent être tenus pour responsables de l'échec de la mise en œuvre du prélèvement à la source, si d'aventure cette réforme devait se transformer en usine à gaz, voire en accident industriel.

Cela serait d'autant plus inacceptable, que les moyens d'assurer correctement les missions sont retirés et refusés d'année en année, et budget après budget, aux agents des Finances Publiques.

Concernant ce Comité technique local, nous aborderons le point touchant à la révision de la cartographie des RAN du Finistère. Un peu plus d'un an après avoir acté la fusion des RAN de Quimper et Douarnenez, votre proposition de ramener de 6 à 3 les RAN de la DDFIP du Finistère porterait une nouvelle atteinte aux intérêts des personnels.

Ainsi, la mise en place de zones géographiques de près de 100 kms s'étalant de Lanmeur à Saint Renan, de Carhaix à Crozon et de Quimperlé à Pont Croix, vont constituer autant d'incertitudes supplémentaires pour les personnels souhaitant obtenir une demande de mutation pour se rapprocher de leurs centres d'intérêts matériels et moraux, et que dire des collègues en position « ALD RAN », se retrouvant de fait, dans des périmètres d'affectation encore plus élargis.

Pour **F.O.- DGFIP**, sous couvert de parvenir à « *offrir aux agents une plus grande diversité d'affectation,* » cette proposition vise, en réalité, à tenter de gérer la pénurie et le positionnement des effectifs en fonction des contraintes du réseau.

Dans un tel contexte, **F.O.- DGFIP** demande le retrait global de ce projet affectant en profondeur la cartographie des RAN du Finistère, projet visant à donner encore plus de souplesse à la Direction locale en matière de gestion du personnel.

**F.O.-DGFIP** rappelle aujourd'hui deux de ses revendications en matière de mutation, à savoir notamment, le principe d'une affectation la plus fine possible et l'abandon de la position d'ALD !

Deux autres points à l'ordre du jour de ce CTL rappellent des projets issus de la démarche stratégique du Directeur Général, avec, pour information, le projet de décret relatif à l'organisation des missions de politique immobilière, et pour vote, le projet d'arrêté relatif aux services de la publicité foncière et aux services de l'enregistrement.

Ce dernier point qui prévoit le maintien au sein des SIE de la gestion de certaines créances liées aux enregistrements, entérine au passage le caractère non abouti de la réforme des SPF-E et des SDE, et illustre bien, selon nous, cette frénésie d'empilement de réformes menées dans la précipitation.

Concernant la Direction immobilière de l'État, les conditions de réorganisation des services domaniaux de la DGFIP font apparaître un affaiblissement de l'ancrage de France Domaine avec un éloignement vers des pôles régionaux des missions jusqu'alors exercées dans les Directions locales.

En effet cette réorganisation entérine la disparition de la mission évaluation dans près de la moitié des Directions au 1<sup>er</sup> septembre 2017 et modifie en profondeur l'organisation du travail des collègues de la gestion domaniale. Comment la DGFIP peut-elle se targuer d'un renforcement de la mission d'évaluation dans un contexte de maillage devenant aussi restreint ?

Pour conclure, nous évoquerons aujourd'hui l'une des dernières provocations du Directeur Général. En effet l'un de ces derniers projets envisagerait non seulement de ne plus organiser qu'un seul mouvement comptable par an, en autorisant de surcroît les numéros 1 locaux, à mettre en place une sorte de « bourse d'échange » des comptables au sein des départements.

**F.O.- DGFIP** dénonce et exige le retrait de ce projet visant à mettre en place un pseudo mouvement local, qui s'affranchirait des règles de gestion en amont des CAP nationales transformées pour le coup en chambres d'enregistrement !

Nous reviendrons en séance sur tous les points à l'ordre du jour ainsi que sur nos questions diverses.